

## **THEME II : PRISE EN COMPTE DE LA CULTURE COMME OUTIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Après plus de 40 ans d'échec de l'aide internationale sur le continent, la culture est revenue au centre du concept de développement durable. Les accords de Cotonou, signés en 2000 entre l'union européenne et les pays ACP, y font explicitement référence.

D'après les statistiques de l'UNESCO et de la CNUCED, le commerce international des biens culturels constitue l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie mondiale. Les industries culturelles contribueraient au PIB mondial à une hauteur de 7% dans le monde et de 3% dans les pays en voie de développement. Aux Etats-Unis, elles contribuent à 12% du PIB et à 9% de la création d'emploi. Dans la cinquantaine des pays les moins avancés, selon un rapport de la CNUCED de 2001, le produit des industries musicales atteint 50 milliards de dollars par an, soit bien plus que les 17 milliards que leur rapporte le café, les 20 milliards que leur rapporte le coton, les 21 milliards du tabac ou les 27 milliards de la banane.

**Au Tchad**, la prise en compte de la culture comme outil de développement durable, reste un défi de longues années à relever, si des mesures préalables ne sont pas prises et intégrées au processus des décisions. Parmi celles-ci :

- **La reconnaissance de l'artiste comme agent économique et créateur de richesse** : le secteur culturel comprend un large corps de métiers (artiste, artisans, techniciens, formateurs, opérateurs, administrateurs, tourneurs, managers, etc.) aux compétences diverses et transférables à d'autres secteurs. D'autre part, autour de l'activité culturelle se développent des activités économiques d'ampleur telles que la restauration, l'hôtellerie, le tourisme, les petits commerces, etc.
- **La formation** des agents et cadres du département, ainsi que celui des intervenants du secteur culturel, doit être une priorité afin que chacun intègre son positionnement dans le secteur. Aussi les enjeux économiques qui se dessinent derrière ce secteur devraient être soutenus.
- **La régulation du secteur** : il faut appuyer et accompagner les structures et opérateurs culturels privés existants, qui évoluent de manière informelle, sans un soutien, ni étatique, ni privé, ni de la part des organisations de coopération internationale. Car le développement relève de la responsabilité partagée de l'Etat, des pouvoirs publics locaux, du secteur privé et de la société civile. L'activité de ces acteurs a un impact tant par des aspects positifs que négatifs sur le pays.
- **L'introduction et le développement de la notion de compétition et de coopération à la base (écoles et communautés)**: les disciplines artistiques et culturelles ont besoins de se confronter à d'autres regards, et de s'interpénétrer à l'échelle nationale, pour arriver, soit à une mise en commun de nos richesses culturelles à exploiter, soit à une formation d'adaptation qui peut faire l'objet d'exploitation. Développer la coopération entre nos différentes communautés, afin de mieux nous connaître, et avoir un regard précis sur la culture de l'autre et mieux l'appréhender.
- **La prise en compte des NTIC comme un outil véritable de communication et de promotion de la culture** : avec la mondialisation, l'internet est devenu le moyen de contact le plus rapide, pour permettre des échanges et aussi vendre à distance ses ressources culturelles.